

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE COURCOURY
Séance du 18 novembre 2024**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de Convocation : 14 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Courcoury, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10 L.2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Kim BARON, Éric BIGOT, Françoise BARBAUD, Sylvie DANTEC, Jackie DEGUIL, Christian ROBERT, Jean-Yves NEAU, Liliane GILLARD, Jean-Michel MELLIER, Alain BOISSINOT, Astrid JOLIBOIS, Geneviève VILPASTEUR, Jimmy VOISIN

Etaient absents excusés : Lucie AUTANT a donné pouvoir à Kim BARON

Françoise BARBAUD est nommée secrétaire de séance

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 7 octobre 2024. Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal est approuvé.

Objet : Rénovation d'un logement à loyer libre - Choix des entreprises

Dans le cadre de la rénovation du logement situé 49 rue Pierre Schoeffler, le maire en concordance avec la commission travaux, a mis en concurrence plusieurs entreprises par secteur de travaux, et, après étude et analyse des différents devis, il propose à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes :

Vivien Dupuy	PRIX HT	PRIX TTC
Démolition-prépa sols- isolation et carrelage rdc-aménagement intérieur-portes-garage	61 663	73 995.60
GAULT		
Sanitaire	1 483.50	1 631.85
Clim réversible	9 253.73	10 822.48
Electricité	6 360	6 989.64
BRUNG		
Peinture	17 496.82	20 996.36
TOTAL	96 257.05€	114 435.93€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter cette entreprise et à signer tous les documents qui s’y rattachent.

Pour, à l’unanimité.

Objet : Rénovation d’un logement à loyer libre – demande de subvention CD17

Dans le cadre de la rénovation d’un logement à loyer libre, dans un bâtiment situé au niveau du centre bourg de Courcoury, Rue Pierre Schoeffer, Le maire propose de solliciter le conseil départemental, pour l’octroi une aide financière au titre du « fonds d’aide à l’habitat locatif public à loyer libre en milieu rural ».

Le projet s’élève à **114 435.93€ TTC – 96 257.05€ HT**

- ▶ Sollicitation conseil départemental 17 : (30%) soit **28 877€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette aide financière et à signer tous les documents qui s’y rattachent.

Pour, à l’unanimité.

Objet : Rénovation d’un logement à loyer libre – demande de subvention DETR

Dans le cadre de la rénovation d’un logement à loyer libre, dans un bâtiment situé au niveau du centre bourg de Courcoury, Rue Pierre Schoeffer, Le maire propose de solliciter l’état pour l’octroi une aide financière au titre de la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux.

Le projet s’élève à **114 435.93€ TTC – 96 257.05€ HT**

Sollicitation DETR : 30% soit **28 877€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette aide financière et à signer tous les documents qui s'y rattachent.

Pour, à l'unanimité.

Objet : Rénovation d'un logement à loyer libre – demande de Fonds de Concours – Saintes Grandes Rives l'Agglo

Dans le cadre de la rénovation d'un logement à loyer libre, dans un bâtiment situé au niveau du centre bourg de Courcoury, Rue Pierre Schoeffer, Le maire propose de solliciter Saintes Grandes Rives l'Agglo, pour l'octroi une aide financière au titre du « fonds de concours élargi aux communes ».

Le projet s'élève à **114 435.93€ TTC – 96 257.05€ HT**

- ▶ Montant total du projet : **96 257,05 HT**
- ▶ Sollicitation CD 17 : (30%) soit **28 877€**
- ▶ Sollicitation Etat - DETR : (30%) soit **28 877€**
- ▶ **Sollicitation Fonds de Concours : 19 251, 50€**

Autofinancement : 19 251,50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à demander cette aide financière et à signer tous les documents qui s'y rattachent.

Pour, à l'unanimité.

Objet : Décision modificative : ouverture de crédits supplémentaires

Le maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires concernant

	Chapitre	Article	Montant
Dépenses	21	2188 opé 161	- 50€
Dépenses	204	2046	+ 50€

Pour, à l'unanimité.

Objet : Remboursement de frais

- Monsieur Éric BIGOT a engagé des frais pour l'organisation du repas intergénérationnel (CCAS) avec ses deniers personnels. Le Maire soumet aux membres du Conseil, le remboursement des frais pour une valeur de 102.22 €

Monsieur BIGOT ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder au remboursement de ces frais.

Pour, 13

Ne prend pas part au vote, 1

Objet : Subventions aux associations

(Les élus faisant partie du bureau d'une association concernée par l'attribution d'une subvention, sont exclus du vote de cette subvention, par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés dans le résultat de chaque vote)

- Corcosse Amitié : 150€ pour la semaine bleue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à procéder au versement de cette subvention

Pour, à l'unanimité

Questions diverses

- Le maire remercie les élus, personnels scolaires et élèves présents pour la commémoration du 11 novembre.
- Le maire remercie particulièrement les élus impliqués dans l'organisation de la cérémonie et la confection du buffet apéritif.
- Le maire informe que les travaux du SAS au restaurant l'Amaryllis auront lieu début janvier 2025.

Fin 22h00

Le Maire
Éric BIGOT

Le secrétaire de séance